

ETHIQUE

Qui trop embrasse mal étreint

L'éthique serait-elle l'ultime ligne de défense du secret bancaire, toutes les autres ayant plus ou moins complètement cédé sous la pression de la Realpolitik. Au nom de la sauvegarde de la liberté, le secret bancaire offert par les banques suisses serait l'ultime rempart de la sphère privée, susceptible de protéger l'avoir accumulé contre l'inquisition de l'Etat.

Paul H. DEMBINSKI
Observatoire de la Finance
Université de Fribourg

Ay regarder de plus près, la question d'éthique se pose à deux niveaux: celui de l'éthique des personnes et celui de l'éthique sociale. En matière de cette dernière, les lois et l'organisation sociale sont les références incontournables, surtout dans les sociétés démocratiques, mais jamais ultimes. Le critère ultime étant celui de la conscience des acteurs directement concernés, celui de chaque décision éclairée. Ce tableau serait assez simple si l'analyse se limitait au cas interne de la Suisse. En effet, l'équilibre politique de ce pays repose sur le principe de la subsidiarité poussé à l'extrême: non seulement les divers échelons d'organisation politique se justifient exclusivement par la délégation de compétences du bas vers le haut, mais encore, le même principe est jalousement présent dans les rapports entre le citoyen et l'administration. Il s'ensuit que les rapports entre le citoyen et l'administration sont ancrés dans une confiance réciproque qui, d'une part n'existe dans aucun autre pays, et qui, d'autre part, subit actuellement une érosion rapide.

Un équilibre fragile

C'est dans ce creuset de confiance entre les administrés et l'administration que s'inscrit non pas la lettre, mais la pratique du secret bancaire qui régit les rapports – plus préci-

sément l'absence de rapports de subordination – entre l'administration et les banques helvétiques. Supprimer ce secret serait donc, dans un certain sens, attentatoire à cet équilibre fragile fait de confiance et de méfiance entre l'administration – cantonale – et les citoyens. Dans ce sens, l'inscription du secret bancaire dans la constitution – prôné par certains – participerait à la formalisation d'un aspect du pacte social qui fonde l'existence – en partie mythique, il faut l'admettre – de la Suisse.

«L'argument selon lequel la pression exercée par le G20 sur la Suisse aurait violé sa souveraineté et serait contraire à l'éthique n'est pas dénué de pertinence mais il s'appuie sur une vision idéalisée de la vie internationale»

L'expression internationale d'un tel pacte, se traduit par la politique de terre d'accueil de la Suisse, qui reçoit aussi bien les réfugiés politiques – souvent désargentés – que des étrangers fortunés qui sont en rupture, pour des raisons qui leur sont propres, avec le pacte social de leur pays d'origine. En devenant résidents suisses, ils adhèrent implicitement au pacte helvétique. Dans un tel cas de figure, la question de déclarer tout ou partie des revenus ou de leur

fortune ne relèverait que d'une décision plus ou moins citoyenne et de l'éthique du contribuable, la banque étant un simple fournisseur de services techniques permis par la loi.

Rapport de force international

Mais la réalité est nettement plus complexe, la loi suisse permettant aux banques d'étendre le parapluie du secret bancaire aux non-résidents; ce qui complique singulièrement l'analyse. Cette extension est sans rapport avec le pacte fondateur de la Suisse. L'oasis suisse – à l'instar de celui offert par d'autres législations accueillantes – facilite aux résidents étrangers la désertion discrète et la rupture du ban du pacte social de leur société d'appartenance. En parquant leurs avoirs à l'extérieur de la sphère d'emprise de leurs administrations, les non-résidents suisses rompent les liens de confiance fondateurs de leur société d'origine. Ce faisant, ils n'assument que partiellement les obligations qui sont les leurs et potentiellement, déséquilibrent l'ensemble de la construction.

A défaut de pouvoir mettre la main directement sur leurs citoyens peu loyaux, les gouvernements échaudés mettent sous pression le gouvernement suisse. A partir de ce stade de l'argumentation, on quitte le terrain de l'éthique pour rentrer dans celui, d'un côté, du rapport de force sur l'arène internationale, de l'autre côté de celui des avantages économiques facteurs de compétitivité de la Suisse.

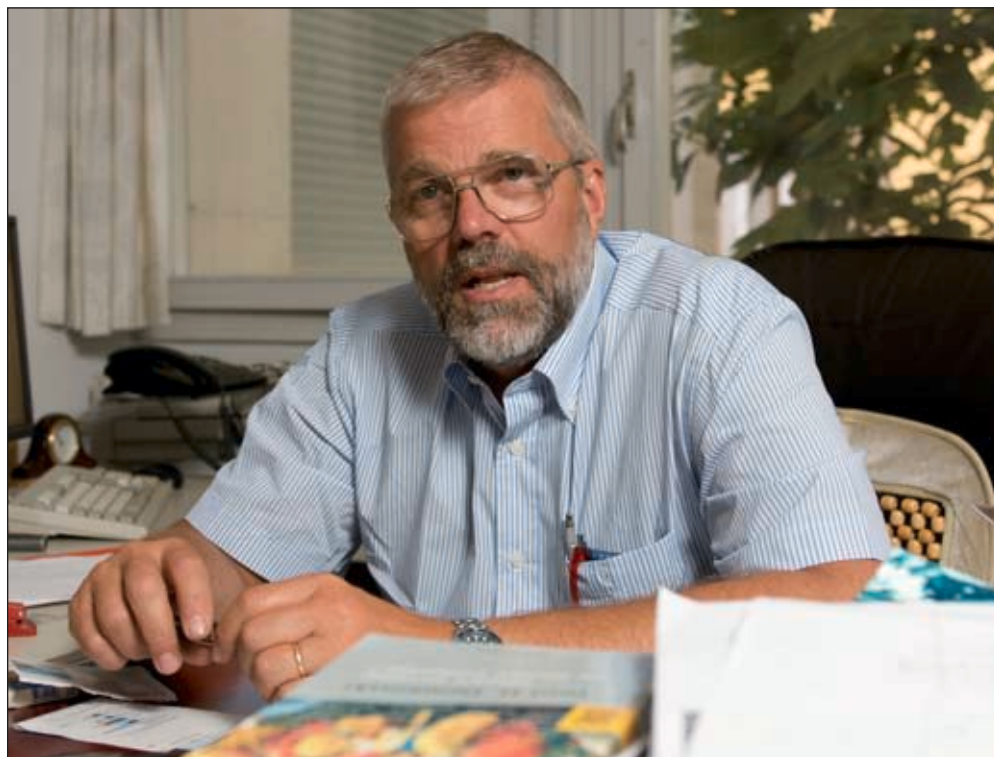
En effet, aussi longtemps que les pays de résidence appartiennent au club étroit des démocraties respectueuses des libertés individuelles et économiques, il est difficile ▶

▶ d'argumenter que leur pacte social serait fondamentalement entaché au point d'être nul et non avenu du point de vue éthique. N'oublions pas, toutefois, qu'une grande partie de la planète reste gouvernée par des régimes non démocratiques. N'oublions pas non plus que, même parmi les Etats démocratiques, il peut y avoir une inquiétante disproportion entre des fins louables et des moyens discutables. A cet égard, les Etats-Unis constituent un cas à part, si l'on sait que la fraude fiscale peut y être passible de dizaines d'années de prison. Dans ces cas, le respect du pacte social cesse d'être un devoir éthiquement fondé du citoyen, et l'argument de la protection de l'individu contre la toute puissance publique reprend, en partie en tout cas, sa pertinence.

Finance sacrifiée au reste de l'économie

Pour ce qui est des pays de l'OCDE, qui sont, par ailleurs, les premiers partenaires économiques et politiques de la Suisse, l'argument du secours porté à la fortune en danger est, au mieux, partiellement recevable. D'ailleurs, la diplomatie suisse l'a bien compris et se lançant, dès le premier coup de semonce au printemps 2009, dans la course contre la montre pour signer dans un délai record les 12 accords bilatéraux de double imposition requis pour sortir de la liste grise. L'argument selon lequel la pression exercée par le G20 sur la Suisse aurait violé sa souveraineté et serait contraire à l'éthique n'est pas dénué de pertinence mais il s'appuie sur une vision idéalisée de la vie internationale. En effet, la Suisse a été placée face à un choix, choix qu'elle a tranché au terme d'une pesée d'intérêts entre le secteur bancaire et les autres secteurs de l'économie. Le choix qui a été fait par le politique traduit donc aussi un rapport de forces interne: les intérêts de la finance ont, dans une certaine mesure, été sacrifiés à ceux du reste de l'économie.

Au-delà de l'arbitrage politique – qui ne change en rien à la teneur du pacte social suisse – s'étend le vase champ de la discussion économique. En effet, avec l'abandon de portions significatives des lois qui donnaient aux banques suisses un avantage concurrentiel déterminant, l'heure de vérité s'approche pour la finance helvétique. Les prochaines années diront si, en termes de performance et de qualité du service, elles tiennent effectivement la comparaison avec



«Faire du secret bancaire une industrie en oubliant son fondement éthique et en dériver des performances himalayennes, voilà qui est véritablement contraire à l'éthique»

PAUL H. DEMBINSKI – OBSERVATOIRE DE LA FINANCE

les autres centres financiers. Le combat risque d'être rude, tant il est vrai que les niveaux de productivité, et donc de rémunération par personne employée dans la finance, se situent déjà à près de 5 fois la productivité moyenne dans l'ensemble de l'économie suisse. Les écarts dans d'autres pays, sauf le Royaume Uni, semblent moins importants.

La compétitivité suffira-t-elle?

Il est, certes, tentant de dire que la disparition du secret bancaire serait, à terme, compensée par la compétitivité accrue des banques en matière de services à la clientèle et de performance. Mais cela est loin d'être acquis, car la pression concurrentielle est forte et l'argument de la confidentialité reste essentiel pour de nombreux clients privés, sinon pour la plupart. En fait, les banques se retrouvent dans une position problématique, parce qu'elles n'ont pas voulu faire des choix. Car il y avait un arbi-

trage nécessaire à effectuer entre, d'une part, la recherche de la performance à tout prix, qui a conduit à la crise actuelle, et le maintien de la confidentialité, qui exige, au contraire, une attitude de prudence, de retenue et, il faut bien le dire, une certaine modestie. Faire du secret bancaire une industrie en oubliant son fondement éthique et en dériver des performances himalayennes, voilà qui est véritablement contraire à l'éthique. C'est peut-être à ce niveau que se situe la morale de l'histoire récente, celle qui risque bien d'entraîner la fin définitive, non seulement du secret bancaire mais aussi de toute confiance comme fondement du pacte social. Ainsi s'accroîtrait une spirale de méfiance de plus, dans un monde qui ne s'est pas encore remis d'une autre perte de confiance subite et massive. Peut-être une évasion fiscale limitée apparaîtra alors comme un moindre mal. ■

P.H.D.